

S.C.P.I. D'AVOCATS
Philippe BONNECARRERE
Catherine DUPUY
Mireille SERVIERES
Emmanuel GIL
Régine SERRES-PERRIN
6 boulevard Andrieu
81000 ALBI
Tél. : 05-63-54-01-28

AFF. :

ACTE D'ACQUIESCEMENT

Je soussigné(e),

M

Déclare acquiescer purement et simplement au jugement rendu par le Juge aux Affaires Familiales près le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE le ayant prononcé le DIVORCE d'entre moi-même et mon conjoint.

Entendant qu'il revête par la présente attestation délivrée en conformité des dispositions de l'art. 49 du Décret du 5 décembre 1975, caractère définitif et force de chose jugée.

La présente attestation étant destinée à permettre à l'Avocat chargé de la publication à l'Etat-Civil de délivrer le certificat prévu à l'art. 63 du décret du 28 août 1972, je lui donne décharge pleine et entière et reconnais qu'en cas de fausse déclaration de ma part, j'ai été prévenu (e) des conséquences de celle-ci et en revendique et reconnais la totale responsabilité.

Fait à ,
Le

(Faire précéder la signature de la formule « *Lu et approuvé, bon pour acquiescement* »).